



Presidential Sports Award



Médaille des Sports Américains

CONDITIONS 2022

Site Web : <http://www.medailles.info/shop/>

Association Marketing Edition

178 rue Garibaldi - 69003 LYON -- e-mail : contact@medailles.info
AME -agrée et dépositaire de la Monnaie de paris sous le N° 261981

Le Défi du Presidential Sports

Par autorisation du 10 février 1998, la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME) et l'Association Internationale des Soldats de la Paix (AISP), sont accréditées pour valider les épreuves des Sports Américains

Le programme du “*Presidential Sports Award*” a été développé par le “*President’s Council on Physical Fitness and Sport*” en 1972 et en conjonction avec d’autres organisations et associations sportives. Son objectif est de motiver les Américains et les sportifs du monde entier et de tout âge, afin qu’ils restent en forme et actifs tout au long de leur vie.

Le défi proposé par le PSAF est de s’investir afin de rester en bonne condition physique au travers du sport ou d’activités à caractère sportif. Mériter et passer le PSAF signifient que vous avez investi de votre temps et de votre énergie, pour rester en bonne condition physique. Le diplôme du PSAF reconnaît cet effort, ainsi que le fait que vous êtes partie prenante dans un effort commun pour un monde en meilleur santé et qui fait preuve de plus de vitalité.

Tout le monde peut participer au programme du PSAF. Il est très important pour les participants âgés de 40 ans ou plus et qui n’auraient jamais eu d’activités à caractère sportif, de passer un examen médical avant d’entreprendre des activités sportives.

Il est très important pour tous les participants d’appliquer les règles de sécurité afin de profiter pleinement et en toute sérénité de leurs activités. Par exemple, un casque devrait être porté pour les épreuves de bicyclette. Des protections et coquilles devraient être portées pour protéger le corps. Pour les épreuves de course et de marche, les participants devraient s’assurer qu’ils sont visibles des automobilistes.

Conditions de participations : ne peuvent participer, que les personnes aptes médicalement.

Le temps de traitement de ce set peut varier de 15 jours à 2 mois environ

Site Internet : <http://www.medailles.info/shop/>



Comment procéder ? :

Vous pouvez obtenir à titre privé ou au sein de votre Unité le set des sports américains en pratiquant un sport choisi parmi la liste des 57 disciplines sportives proposées.
Chaque diplôme correspond à une discipline.

Pour obtenir le diplôme :

- 1 - Sélectionner l'épreuve sportive que vous avez choisie.
- 2 - Enregistrer vos performances sportives sur le tableau voir pages 9, 10, 11 et 12
en respectant les conditions et en effectuant vos épreuves sur une période de 4 mois complets, consécutifs et sans interruption (une seule interruption de 15 jours est tolérée) voir pages 4, 5, 6 et 7.
- 3 - Faites valider vos épreuves soit par votre officier des sports, moniteur d'une fédération, ou d'une association sportive. **L'auto-validation n'est pas autorisée.**
- 4 - Envoyer le tableau complété et signé avec le bon de participation - voir page 8 et le règlement en chèque libellé à l'ordre l'AME à l'adresse suivante : **A.M.E. - 178, rue Garibaldi - 69003 LYON**

Attention de bien respecter la présentation du formulaire et de ne pas faire de création personnelle (Tableau et le bon de participation).

Le prix du set des sports américains est de : 57,00 €
+ frais de port Colissimo : 8 € (pour la France Métropolitaine et les secteurs postaux).
Soit 65,00 € : tarifs en vigueur année 2022.

Expédition Hors France ou territoires d'outre mer, nous consulter.

Prix du diplôme d'une autre discipline : **33.00 €** (uniquement pour les possesseurs du SET complet)
Vous pouvez commander le ou les diplômes supplémentaire(s) lors de la commande du SET en joignant votre tableau des épreuves.

Détail du Set :

1/ le diplôme

2/ une médaille ordonnance en email trois couleurs, bleu, rouge et or

3/ la coupe du ruban de 40 mm x 37mm

Conditions spéciales, envoi groupé :

Pour les Unités - les Régiments - les Compagnies - les Associations et les Clubs, nous accordons une remise de **5 %** (hors frais de port) à partir de 10 articles identiques pour une seule commande groupée avec livraison groupée.

Vous ne payez que 8,00 € de frais de port pour tout le groupe et 57.00 € par participant en précisant bien le nom et l'adresse de la personne chargée de recevoir la totalité des commandes. Vous pouvez également envoyer un chèque global ce qui facilitera le traitement de la commande.

Pour bénéficier de la remise de 5% hors frais de port, il suffit de l'appliquer au moment de la commande.

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être traité, votre demande sera annulée et le chèque sera détruit.

Le temps de traitement du set peut varier de 15 jours à 2 mois environ.

L'expédition se fait par colissimo (2-3 jours pour la livraison)

Infos pour les militaires en OPEX : des délais d'acheminement imposée par la Poste interarmées peuvent aller jusqu'à 6 semaines supplémentaires.

AME - 178 rue Garibaldi - 69003 Lyon
e-mail : contact@medailles.info

CONDITIONS DES EPREUVES POUR OBTENIR LA MEDAILLE

Chaque discipline doit être réalisée en 4 mois sans interruption et complets.

(une seule interruption de 15 jours sera tolérée)

La seule exception sera la blessure et la maladie. (Avec justificatif).

Si vous avez des difficultés pour finir vos épreuves dans la catégorie choisie, vous pouvez alors combiner avec un deuxième sport.

1/ AÉROBIC

- 1 - Faire au minimum 50 heures d'aérobic, danse aérobic,, exercice de danse, ou activité similaire
- 2 - Faire 4 heures par semaine à raison de 1 heure par jour.
- 3 - Recommandation : 1 heure d'activité comprenant 5 à 10 minutes d'échauffement, 20 à 30 minutes d'aérobic, 10 à 15 minutes d'exercice d'effort et 10 minutes de compression.

2/ TIR À L'ARC

- 1 - Tirer un minimum de 3 000 flèches, pas plus de 90 flèches à tirer par jour
- 2 - La distance minimum de la cible est de 15 m. Sur le terrain, le tir à l'arc s'effectue sur 14 types de cibles différentes, chacune à 15 m ou plus.

3/ RANDONNÉE SAC À DOS

- 1 - Le minimum de la randonnée est de 50 heures, pas plus de 3 heures à effectuer par jour
- 2 - Le sac à dos doit peser au moins 10% du poids corporel.

4/ BADMINTON

- 1 - Le temps minimum de badminton est de 50 heures, pas plus de 2 heures à effectuer par jour
- 2 - La discipline doit totaliser 125 jeux au minimum, pas plus de 5 jeux à effectuer par jour.

5/ BASE-BALL

- 1 - Le minimum de jeux et/ou d'exercice de base-ball est de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être jouées en championnat.

6/ BASKET-BALL

- 1 - Le minimum de jeux et/ou d'exercice de basket-ball est de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être jouées en championnat.

7/ CYCLISME

- 1 - Sur le vélo à plus de cinq vitesses, le minimum doit être de 1000 km, pas plus de 20 km à effectuer par jour
- 2 - Sur le vélo à cinq ou moins de 5 vitesses, le minimum doit être de 700 km, pas plus de 14 km à effectuer par jour
- 3 - Sur le vélo stationnaire, le minimum doit être de 25 heures, pas plus de 30 minutes par jour dans la plage de fréquence cardiaque.

8/ BOWLING

- 1 - Le minimum est de 150 jeux, pas plus de 6 jeux à effectuer par jour
- 2 - Le total de 150 jeux doit être étalé au minimum sur 34 jours différents.

9/ CANOE KAYAK

- 1 - Pagayer au minimum 320 km, pas plus de 12 km à effectuer par jour.

10/ CROSS

- 1 - Accomplissez simultanément la moitié des exigences prescrites dans deux catégories officielles différentes
- 2 - Les activités doivent développer l'endurance, la force musculaire et l'adaptabilité cardio-respiratoire.

11/ LANCER DU DISQUE

- 1 - Le minimum d'exercice est de 50 heures, avec pas plus de 2 heures à effectuer par jour
- 2 - La pratique de cette discipline doit tenir compte au minimum de trois paramètres : la distance, la trajectoire et le style.

12/ EQUITATION

- 1 - Monter à cheval ou dresser des chevaux pendant 50 heures au minimum, pas plus de 1h1/2 à effectuer par jour.

13/ ESCRIME

- 1 - La pratique de l'escrime est de 50 heures, pas plus de 2 heures à effectuer par jour
- 2 - Au moins 30 des 50 heures doivent être effectuées et contrôlées par un moniteur ou doivent se dérouler en compétition.

14/ HOCKEY SUR GAZON

- 1 - Le minimum de jeux et/ou d'entraînement de hockey est de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent se dérouler pendant les championnats ou tournois

15/ PATINAGE

- 1 - Le minimum doit être de 50 heures, pas plus de 1h 1/2 à effectuer par jour
- 2 - Le patinage doit inclure au moins un des points suivant : a) figure-huit, b) figure libre, c) danse sur glace, d) patinage de précision.

Chaque discipline doit être réalisée en 4 mois consécutifs et complets.

(une seule interruption de 15 jours sera tolérée)

16/ FOOTBALL AMERICAIN

- 1 - Le minimum de jeux est de 50 heures, avec pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être effectuées dans le cadre de championnat ou tournoi.

17/ GOLF

- 1 - Le minimum de la pratique du golf est de 100 heures, pas plus de 3 heures à effectuer par jour
- 2 - Aucun chariot motorisé ne peut être utilisé
- 3 - Au moins 15 séries (18 trous) doivent être jouées dans le cadre de ces 100 heures.

18/ GYMNASTIQUE

- 1 - La pratique de la gymnastique doit être de 50 heures soit en entraînement soit en compétition, pas plus de 2 heures à effectuer par jour
- 2 - L'entraînement doit inclure le travail dans au moins la moitié des évènements officiels (2 de 4 pour les femmes et 3 de 6 pour les hommes).

19/ HANDBALL

- 1 - Le temps minimum de handball est de 50 heures, pas plus de 1h 1/2 à effectuer par jour
- 2 - Le total doit inclure au moins 25 parties.

20/ HOCKEY SUR GLACE

- 1 - La pratique du hockey sur glace est au minimum de 50 heures, avec pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être organisées pendant les championnats ou tournois.

21/ PATINAGE SUR GLACE

- 1 - Le minimum de patinage est de 50 heures, pas plus de 1h 1/2 à effectuer par jour.

22/ JOGGING

- 1 - Le minimum de jogging est de 200 km, pas plus de 4 km à effectuer par jour.

23/ JUDO

- 1 - La pratique du judo est au minimum de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 30 des 50 heures doivent être effectuées sous la surveillance d'un instructeur qualifié.

24/ KARATÉ

- 1 - La pratique du karaté est au minimum de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour.
- 2 - Au moins 30 des 50 heures doivent être effectuées sous la surveillance d'un instructeur qualifié.

25/ JEU DE CROSSE

- 1 - La pratique de ce sport est au minimum de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour.
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être effectuées en championnat ou en compétition.

26/ MARATHON

- 1 - Courir au minimum 65 km par semaine pendant au moins deux mois
- 2 - Le kilométrage hebdomadaire ne devrait pas être augmenté de plus de 10% par rapport à la semaine précédente. Une fois que le niveau de kilométrage a atteint 64 km par semaine, un plus long entraînement doit être fait au moins tous les 10 jours sur une distance minimum de 24 km
- 3 - À la fin du cycle de 4 mois, on doit accomplir un marathon sanctionné par TAC de 42,195 km.

27/ ARTS MARTIAUX

Concerne uniquement les arts martiaux autre que le judo, Karaté ou Tae Kwon Do

- 1 - La pratique des arts martiaux est au minimum de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 30 des 50 heures doivent être effectuées sous la surveillance d'un instructeur qualifié

28/ PISTOLET

- 1 - Le minimum de tirs est de 2 000, pas plus de 100 à tirer par jour
- 2 - Les distances minimum de cible sont de 10 mètres pour le pistolet à air, de 15 à 50 m pour le pistolet de 22 LR et de 25 à 50 m pour le pistolet ou revolver à percussion centrale.

29/ JEU DE PAUME

- 1 - La pratique de ce sport est au minimum de 50 heures, avec pas plus de 1h 1/2 à effectuer par jour
- 2 - Le total doit inclure au moins 25 matchs en simple et/ou en double.

30/ FUSIL

- 1 - 2 000 tirs au minimum, pas plus de 100 à effectuer par jour
- 2 - La distance minimum de la cible sont de 10 m pour le fusil à air, de 15 à 100 m pour le fusil de 22 LR et de 100 m pour le fusil à percussion centrale.

31 - ROLLER SKATING

- 1 - Faire au minimum du roller skating 50 heures, pas plus de 1 h 1/2 à effectuer par jour

32/ AVIRON

- 1 - La distance minimum est de 80 km, pas plus de 1h 1/2 à effectuer par jour
- 2 - Le minimum en "Wherry-Row" est de 160 km, pas plus de 5 km à effectuer par jour
- 3 - Le minimum en "Shell-Row" est de 192 km, pas plus de 6 km à effectuer par jour.

Chaque discipline doit être réalisée en 4 mois consécutifs et complets.

(une seule interruption de 15 jours sera tolérée)

33/ RUGBY

1 - La pratique est au minimum de 50 heures, pas plus de 2 heures de rugby ou de 1 heure d'entraînement à effectuer par jour.

2 - La mise en forme peut inclure la participation dans n'importe quelle activité éligible de ce programme, ou dans n'importe quelle activité éligible de ce programme, ou dans n'importe laquelle des activités d'exercice énumérées dans la catégorie de sport fitness.

34/ COURSE

1 - Courir un minimum de 320 km

2 - Courir sans interruption au moins 5 km pendant chaque sortie, pas plus de 8 km à effectuer par jour (le kilométrage total de 320 km doit être réparti sur 40 sorties minimum).

3 - Le temps moyen doit être de 5 minutes 30 par km.

35/ VOILE

1 - Le minimum en entraînement ou en compétition est de 50 heures, pas plus de 2 h ½ effectuées par jour.

36/ PLONGEE

1 - La pratique de la plongée est au minimum de 50 heures, pas plus de 3 heures de temps à effectuer par jour

2 - Le temps total doit inclure au moins 15 plongées enregistrées à 15 dates différentes selon les normes de sécurité de plongée des groupes suivants : l'association nationale des écoles de plongée, l'association nationale des instructeurs sous-marins, le YMCA national, l'association professionnelle des instructeurs de plongée, ou la société sous-marine américaine.

37/ BALL-TRAP

1 - Effectuer au moins 800 tirs, pas plus de 50 par jour

2 - Tous les tirs doivent se dérouler dans des conditions de sécurité.

38/ SKI ALPIN

1 - La pratique de ski alpin doit être au minimum de 50 heures, pas plus de 3 heures de ski ou de 30 minutes sur des appareils, à effectuer par jour.

39/ SKI NORDIQUE

1 - Le minimum de ski est de 240 km, pas plus de 16 km à effectuer par jour

2 - Le kilométrage effectué sur appareil de simulation peut être crédité quotidiennement.

40/ RAQUETTES

1 - Le minimum de temps de raquettes est de 50 heures, pas plus de 4 heures de pratique à effectuer par jour.

41/ FOOTBALL

1 - Le minimum de football d'entraînement ou de compétition est de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour

2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être effectuées pendant les championnats ou tournois.

42/ BASE-BALL

1 - Le minimum de la pratique du base-ball, d'entraînement ou de compétition est de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour

2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être effectuées pendant les championnats ou tournois

43/ SPORTS/FITNESS

1 - Participer au minimum à 50 heures d'exercices, ou à la combinaison d'exercice/sports, pas plus de 1 heure à effectuer par jour

2 - L'activité peut se composer de l'aérobic, de l'aquadynamic, de la gymnastique rythmique, du saut à la corde, le rameur ou autres appareils y compris les bicyclettes stationnaires et les tapis roulants, ou la combinaison de ces activités.

44/ SQUASH

1 - Le temps minimum de jeux est de 50 heures, pas plus de 1 h ½ à effectuer par jour.

2 - Le total doit inclure au moins 25 matchs en simple ou en double.

45/ NATATION

1 - Le parcours minimum est de 40 km, pas plus de 1200 m par jour.

46/ PING-PONG

1 - Le minimum de jeu de ping-pong est de 50 heures, pas plus de 1 h ½ à effectuer par jour

2 - Au moins 10 des 50 heures doivent être effectuées en tournoi, en championnat par élimination.

47/ TAE KWON DO

1 - La pratique est au minimum de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuée par jour

2 - Au moins 30 des 50 heures doivent être sous la surveillance d'un instructeur qualifié.

48/ TENNIS

1 - Le minimum de tennis est de 50 heures, pas plus de 1 h ½ à effectuer par jour

2 - Le total doit inclure au moins 25 sets en simple et/ou en double (la règle du tie-break peut s'appliquer).

49/ ATHLETISME

1 - Au moins 50 heures avec pas plus de 1 heure à effectuer par jour

2 - Au moins 10 des 50 heures doivent être effectuées lors des manifestations.

Chaque discipline doit être réalisée en 4 mois consécutifs et complets.

(une seule interruption de 15 jours sera tolérée)

50/ TRIATHLON

- 1 - Courir au minimum 16 km par semaine pendant au moins 2 mois. Les participants doivent courir au minimum 3 jours par semaine.
- 2 - Faire du vélo au minimum 56 km par semaine pendant au moins 2 mois. Les participants doivent faire du vélo pendant un minimum de 2 jours par semaine.
- 3 - Nager au minimum 1600 m par semaine pendant au moins 2 mois. Les participants doivent nager pendant un minimum de 2 jours par semaine
- 4 - Ne pas faire 10% de plus par semaine. Le sportif doit accomplir 3 fois sa distance requise avant la compétition
- 5 - Le minimum de 1, maximum de 2 sports devrait être pratiqués au moins 4 jours par semaine. Un à deux jours de repos chaque semaine est recommandé.
- 6 - Une séance d'entraînement par semaine devrait inclure au moins 1 séance d'entraînement de nage/vélo ou vélo/course en pratiquant le passage d'un sport à l'autre

51/ SPORT D'ENDURANCE

- 1 - Au minimum 50 heures - les marches d'entraînement ne doivent pas être de plus de 2 heures par jour.
- 2 - L'exercice peut consister à courir, marcher, faire du vélo, de l'alpinisme, de la marche, du ski ou n'importe quelle combinaison d'activités similaires qui favorisent la forme physique

52/ VOLLEY-BALL

- 1 - Le minimum est de 50 heures, pas plus de 2 heures de volley-ball ou de 1 heure d'entraînement par jour
- 2 - L'entraînement peut inclure la participation à n'importe quelle activité entrant dans le cadre de ce programme ou dans n'importe laquelle des activités d'exercices énumérées dans la rubrique de Sports/Fitness.

53/ COURSE A PIED

- 1 - Le minimum de course à pied est de 320 km
- 2 - Marcher sans interruption au moins 5 km à chaque course, pas plus de 8 km par jour. Ces 320 km sont à répartir au moins sur 40 sorties.
- 3 - La moyenne doit être de 7 minutes 30 ou moins par km.
- 4 - Au moins 2 courses à pied doivent être des événements jugés.

54/ DANSE AQUATIQUE/ AQUAGYM

- 1 - Faire 50 heures au minimum d'exercice
- 2 - Ne pas faire plus de 1 heure par jour et 4 heures par semaine
- 3 - Recommandation : l'activité de 1 heure inclut 5 à 10 minutes d'échauffement, 20 à 30 minutes à rythme soutenu selon le rythme cardiaque, 10 à 15 minutes d'intensif et 5 à 10 minutes de reprise de souffle.

55/ SKI NAUTIQUE

- 1 - Faire un minimum de ski nautique de 50 heures, pas plus de 3 heures à effectuer par jour.

56/ ENTRAINEMENT AU LANCER

- 1 - L'entraînement au lancer est au minimum de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - La séance d'entraînement doit inclure au moins 8 séries séparées de poids/longueur de façon à ce que chaque partie du corps soit exercée à chaque séance. Chaque exercice à exécuter dans des séries multiples, 6 à 15 fois.

57/ LUTTE

- 1 - Le temps minimum est de 50 heures, pas plus de 1 heure à effectuer par jour
- 2 - Au moins 15 des 50 heures doivent être effectuées pendant les championnats ou tournois.

Code client :	CC :	EXPINET <input type="checkbox"/>	Discipline :
-------------------------------	----------------------	--	------------------------------

Bon de participation (A retourner avec le tableau des épreuves)

RESPONSABLE (s'il s'agit d'un groupe) :

NOM – PRENOM (Majuscule) :

PARTICIPANT :

NOM – PRENOM (Majuscule) :

TEL : **E-MAIL :**

Le numéro de téléphone ou l'adresse Email du participant est obligatoire, sinon le dossier sera refusé

Adresse complète d'expédition du colis (colissimo) :

Précisez si vous vous absentez plus de 15 jours auquel cas le colis nous reviendrait et il vous faudrait payer à nouveau les frais d'expédition de 8,00 €.

Nom et prénom du destinataire :

.....

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL : **PAYS :**

TEL : **E-MAIL :**

INSTRUCTEUR-MONITEUR :

TEL : **E-MAIL :**

NOM DU CLUB, ASSOCIATION OU UNITE ou COMPAGNIE :

.....

LIEU :

Numéro de discipline : **Catégorie Sportive :**

Afin de faciliter le traitement, merci d'écrire de façon lisible.

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être traité, votre demande sera annulée et le chèque sera détruit.

Joindre un chèque de 65,00 euros libellé à l'ordre de l'AME. (Tarif en vigueur année 2022 pour la France Métropolitaine et les secteurs postaux)

Nom et prénom du Payeur* :

.....

*Si le payeur n'est pas le participant merci d'indiquer sur papier libre ses coordonnées postales et téléphone

Fait, le à

Signature :



AUTORISATION DU PORT DE DECORATIONS ETRANGERES

Conformément aux dispositions de l'article R161 du Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire, institué par le décret du 28 novembre 1962 : "Tout Français qui a obtenu une décoration étrangère ne peut l'accepter et la porter que sur autorisation délivrée par arrêté du Grand Chancelier". Toute demande d'autorisation doit être adressée hiérarchiquement au Grand Chancelier par l'intermédiaire du Ministre dont relève le demandeur à raison de ses fonctions. Si le demandeur n'exerce aucune fonction publique, sa requête est transmise par l'intermédiaire du Préfet de sa résidence et de l'Ambassadeur ou du Consul de France, s'il vit à l'étranger. Le dossier doit être constitué comme suit : REQUÊTE précisant les motifs qui ont valu la décoration et mentionnant s'il y a lieu la qualité de membre de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite ou de Médaillé Militaire. Cette requête peut être établie sur papier libre ; elle doit préciser la profession du requérant.

COPIE CONFORME DU BREVET accompagnée de sa traduction par un traducteur juré, s'il n'est pas rédigé en français.

JUSTIFICATION DE L'ETAT-CIVIL (les membres de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et les Médaillés Militaires sont dispensés de justifier de leur état-civil, mentionnant sur la requête leurs date et lieu de naissance).

BULLETIN N° 2 DU CASIER JUDICIAIRE, sauf pour les membres de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et les Médaillés Militaires (fourni par l'autorité qui transmet la demande). Le bulletin N° 3 que pourrait obtenir l'intéressé ne saurait en tenir lieu. Les demandeurs sont avisés qu'après agrément de leur requête, ils seront invités par la

Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur à faire parvenir le récépissé constatant le versement des droits de chancellerie fixés conformément aux dispositions du décret N° 98-319 du 22 avril 1998 (et non un mandat ou un chèque)

Ces droits peuvent être versés à la Caisse de tout Comptable du Trésor. Sont exonérés des droits de chancellerie, les Français titulaires de médailles commémoratives étrangères, qu'ils peuvent porter après enregistrement à la Grande Chancellerie des brevets originaux sur lesquels est apposé le visa "pour autorisation" (Article R. 169 du Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire).

EPREUVES EN GROUPES

Les régiments ou unités, associations et groupes de personnes peuvent se voir décerner le diplôme de la Médaille des Sports Américains lors de leur dernière séance d'entraînement par l'Officier des Sports de la FNAME. Pour ce faire, le responsable de l'équipe doit prendre contact avec la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures au moins quinze jours avant la fin de l'entraînement.

Les remises de diplôme peuvent se faire pour les groupes s'il y a un minimum de 25 participants.

Sont admis à participer aux épreuves les personnes civiles et militaires, de tous âges et de tous sexes confondus.



Association Internationale des Soldats de la Paix

L'**AISP**, de droit français, a été fondée en 1988. Depuis 1995, cette association est dotée d'un statut consultatif de catégorie I auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Elle regroupe civils et militaires qui ont servi sous les couleurs des Nations Unies depuis 1948 dans le cadre des résolutions du Conseil de Sécurité.

Sa mission est de prolonger sur le plan humanitaire et diplomatique, leurs actions entreprises sur le terrain.

Elle s'efforce donc de créer des associations dans chacun des pays ayant participé aux opérations de maintien de la Paix.

Ces structures, une fois créées, participent avec l'ensemble de l'**AISP** au renforcement des droits des Casques Bleus pendant et après leurs missions.

De plus, l'**AISP** contribue à des actions humanitaires de développement et d'urgence. Elle s'implique dans le déminage, sans négliger sa vocation première d'expertise et d'information.

C'est pourquoi l'Association participe aussi à la création de l'Académie internationale de maintien et consolidation de la paix.

Elle a pour objectif de :

w faire connaître et reconnaître la mission des Soldats de la Paix aux populations,

w servir les nobles principes de la Charte des Nations Unies,

w d'aider et soutenir les Casques Bleus blessés et leur veuve et orphelins,

w coordonner et réaliser des actions de Paix,

w renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples,

w d'être un vivier de compétences à la disposition des Nations Unies.

Elle compte actuellement de nombreuses délégations au Danemark,

en Finlande, en France, au Ghana, en Irlande, en Russie, en Suède et en Ukraine.

Elle a également des membres, en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada,

au Congo, en Grande Bretagne, aux Îles Fidji (à titre individuel), en Norvège, aux Pays-Bas,

en Pologne, en Slovaquie, en Suisse et aux USA.



Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures - OPEX

La **FNAME** se veut être un lien entre les militaires et les compagnons reconvertis dans la vie civile. L'esprit des Missions Extérieures et plus globalement de Défense, ne s'arrête pas au simple fait de porter l'uniforme, mais s'anime tout au long de la vie, à travers ses convictions. Dans ce sens, la Fédération n'est pas seulement un regroupement d'anciens, mais se veut aussi être un organisme défendant l'esprit des Missions Extérieures, et les hommes qui l'ont servi.

La **FNAME** regroupe les anciens des Missions Extérieures

et des Opérations Extérieures qui ont servi la France dans le cadre de ses engagements internationaux :

Cambodge, Golfe, Liban, Madagascar, Mauritanie, Somalie, Tchad, Ex-Yougoslavie, Zaïre, Haïti, Koweït, Rwanda, Turquie, Sahara Occidental et toutes les Missions Extérieures de 1962 à nos jours.

Elle regroupe aussi des membres du Corps Diplomatique, des policiers, des CRS, en mission de sécurité dans les pays en état de guerre ou en état de crise (Beyrouth - Sarajevo, etc...).

ENTRAIDE ENTRE SES MEMBRES w réinsertion de ses compagnons (emploi, logement, soutien moral, etc...)

DEFENSE DES DROITS w des personnels militaires en mission ou en retraite w réparation pour les blessés, les veuves et les orphelins w intervention auprès des pouvoirs publics

PROMOTION w des Missions Extérieures w de l'Esprit de Défense w de l'Esprit Civique

REFLEXION SUR w la Défense w la Stratégie w la Diplomatie

RENFORCEMENT DES LIENS w avec les militaires en mission en leur assurant un soutien avec les différents organismes et associations de Défense.